



Partenaire de



## PREPAVOGT

B.P. : 765 Yaoundé

Tél. : 22 01 63 72 / 96 16 46 86

E-mail. : [prepavogt@yahoo.fr](mailto:prepavogt@yahoo.fr)

[www.prepavogt.org](http://www.prepavogt.org)

# CYCLE MANAGEMENT

**SUJET COMPORTANT TROP DE TEXTES LITTÉRAIRES**

## ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

Nombre de pages de l'épreuve	13 pages
Durée de l'épreuve	1h30

### Conseils méthodologiques

1. Prenez le temps de lire très attentivement tous les textes en surlignant ou en soulignant les éléments qui semblent appartenir à la problématique qui se dégage. Après avoir dégagé les idées principales, établissez un plan qui comprendra obligatoirement une introduction, un développement en deux ou trois parties et une conclusion.

2. Rédigez l'introduction qui doit annoncer le sujet, posez la problématique et proposez votre plan (qu'il sera important de respecter par la suite !). Comptez les mots de cette

introduction. Vous devez impérativement indiquer par un signe étoile (\*) un ensemble de 50 mots.

3. Reprenez les textes et rédigez le développement. Attention à bien respecter le plan annoncé dans l'introduction. Le lecteur doit pouvoir accéder au plan à la simple vue de la copie. Rédigez des paragraphes distincts en n'oubliant pas d'introduire une phrase qui permet – à la fin de chaque paragraphe – de faire le lien avec le suivant. Comptez les mots du développement. S'ils sont trop nombreux, posez-vous la question du bien fondé de certains adverbes et adjectifs ...

4. Rédigez la conclusion qui doit ouvrir le débat, sans toutefois contenir d'idées personnelles. Soignez bien cette partie ; c'est la dernière impression sur laquelle votre lecteur restera. Comptez les mots de cette dernière phrase.

5. Recomptez tous les mots.

6. Rédigez votre synthèse sur la feuille de copie ACCES.

7. Relisez votre synthèse. N'oubliez pas que trop d'erreurs d'orthographe entraînent une forte décote sur la note. Pensez également à indiquer le nombre exact de mots dans le cadre prévu à cet effet (première page de la copie). Les mots sont systématiquement recomptés lors de la correction.

8. Pour faciliter votre travail de comptage des mots, vous pouvez diviser vos feuilles de brouillon en dix colonnes. Vous placerez un mot dans chaque colonne (voir l'exemple de comptage sur la page de garde du sujet).

**Lisez attentivement les instructions suivantes avant de vous mettre au travail.**

Il vous est demandé de faire la synthèse, et non une suite de résumés, de l'ensemble des 13 documents présentés, en **400 mots**, avec une tolérance de 10%, c'est-à-dire de 360 à 440 mots.

Voici les consignes à suivre :

- Respecter l'orthographe et la syntaxe de la langue française
- Soigner la calligraphie
- Ne pas donner son avis sur le sujet proposé
- Ne pas faire référence à un document en indiquant son numéro d'ordre, son auteur, son titre
- Mettre un signe \* après chaque groupe de 50 mots

- Noter le nombre total de mots dans le cadre prévu sur votre copie et vérifier. Le décompte des mots est systématiquement contrôlé par les correcteurs.

Le barème de correction prend en compte tous ces éléments.

Le non-respect de l'une au moins des consignes est fortement pénalisé.

**Remarque :**

La phrase « Aujourd'hui, 4 juillet c'est-à-dire jour anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis, 75% des nations de l'ONU se réunissent à New York. » comporte 27 mots.

**IMAGES DE LA CONDITION FEMININE**

**TEXTE 1**

MARMONTEL évoque Mademoiselle de Lespinasse

La continuelle activité de son âme se communiquait à nos esprits mais avec mesure ; son imagination en était le mobile, sa raison le régulateur. Et remarquez bien que les têtes qu'elle remuait à son gré n'étaient ni faibles ni légères; les Condillac et les Turgot étaient du nombre: d'Alembert était auprès d'elle comme un simple et docile enfant. Son talent de jeter en avant la pensée et de la donner à débattre à des hommes de cette classe, son talent de la discuter elle-même et, comme eux, avec précision, quelquefois avec éloquence; son talent d'amener de nouvelles idées et de varier l'entretien, toujours avec l'aisance et la facilité d'une fée qui, d'un coup de baguette, change à son gré la scène de ses enchantements; ce talent, dis-je, n'était pas celui d'une femme vulgaire. Ce n'était pas avec les niaiseries de la mode et de la vanité que, tous les jours, durant quatre heures de conversation, sans langueur et sans vide, elle savait se rendre intéressante pour un cercle de bons esprits. Il est vrai que l'un de ses charmes était ce naturel brûlant qui passionnait son langage et qui communiquait à ses opinions la chaleur, l'intérêt, l'éloquence du sentiment.

**TEXTE 2**

MARIVAUX

ARTHENICE. *Après avoir toussé et craché.* — L'oppression dans laquelle nous vivons sous nos tyrans, pour être si ancienne, n'en est pas devenue plus raisonnable ; n'attendons pas que les hommes se corrigent d'eux-mêmes ; l'insuffisance de leurs lois a beau les punir de les avoir faites à leur tête et sans nous, rien ne les ramène à la justice qu'ils nous doivent, ils ont oublié qu'ils nous la refusent.

MADAME SORBIN. — Aussi le monde va, il n'y a qu'à voir.

ARTHENICE. — Dans l'arrangement des affaires, il est décidé que nous n'avons pas le sens commun, mais tellement décide que cela va tout seul, et que nous n'en appelons pas nous-mêmes.

UNE DES FEMMES. — Hé! Que voulez-vous ? On nous crie dès le berceau : « Vous n'êtes capables de rien, ne vous mêlez de rien, vous n'êtes bonnes à rien qu'à être sages. » On l'a dit à nos mères qui l'ont cru, qui nous le répètent ; on a les oreilles rebattues de ces mauvais propos ; nous sommes douces, la paresse s'en mêle, on nous mène comme des moutons.

MADAME SORBIN. — Oh! Pour moi, je ne suis qu'une femme, mais depuis que j'ai l'âge de raison, le mouton n'a jamais trouvé cela bon.

ARTHÉNICE. — Je ne suis qu'une femme, dit Madame Sorbin, cela est admirable!

MADAME SORBIN. — Cela vient encore de moutonnerie.

ARTHÉNICE. — Il faut qu'il y ait en nous une défiance bien louable de nos lumières pour avoir adopté ce jargon-là; qu'on me trouve des hommes qui en disent autant d'eux; cela les passe; venons au vrai pourtant : vous n'êtes qu'une femme, dites-vous? Hé! Que voulez-vous donc être pour être mieux?

MADAME SORBIN. — Eh! Je m'y tiens, Mesdames, je m'y tiens, c'est nous qui avons le mieux, et je bénis le ciel de m'en avoir fait participante, il m'a comblé d'honneurs, et je lui en rends des grâces non pareilles.

*La Colonie, scène 9 (1750)*

### **TEXTE 3**

#### **ROUSSEAU**

Sophie doit être femme comme Emile est homme, c'est-à-dire avoir tout ce qui convient à la institution de son espèce et de son sexe pour remplir sa place dans l'ordre physique et moral. Commençons donc par examiner les conformités et les différences de son sexe et du nôtre.

En tout ce qui ne tient pas au sexe, la femme est homme : elle a les mêmes organes, les mêmes besoins, les mêmes facultés; la machine construite de la même manière, les pièces en sont mêmes, le jeu de l'une est celui de l'autre, la figure est semblable; et, sous quelques rapports qu'on les considère, ils ne diffèrent entre eux que du plus au moins.

En ce qu'ils ont de commun, ils sont égaux ; en ce qu'ils ont de différent ils ne sont pas comparables. Une femme parfaite et un homme ne doivent pas plus se ressembler d'esprit

que de visage et la perfection n'est pas susceptible de plus et de moins. Dans l'union des sexes, chacun concourt également à l'objet commun mais non pas de la même manière. De cette diversité naît la première différence assignable entre les rapports moraux de l'un et de l'autre. L'un doit être actif et fort, l'autre passif et faible : il faut nécessairement que l'un veuille et puisse, il suffit que l'autre résiste peu.

Ce principe établi, il s'ensuit que la femme est faite spécialement pour plaire à l'homme. Si l'homme doit lui plaire à son tour, c'est d'une nécessité moins directe : son mérite est dans sa puissance ; il plaît par cela seul qu'il est fort. Ce n'est pas ici la loi de l'amour, j'en conviens ; mais c'est celle de la nature, antérieure à l'amour même.

Si la femme est faite pour plaire et pour être subjuguée, elle doit se rendre agréable à l'homme au lieu de le provoquer : sa violence à elle est dans ses charmes.

**L'Émile**, Livre V (1762)

#### **TEXTE 4**

##### **MADAME DE GRAFFIGNY**

Quand tu sauras qu'ici l'autorité est entièrement du côté des hommes, tu ne douteras pas, mon cher Aza, qu'ils ne soient responsables de tous les désordres de la société. (...) Et en effet, mon cher Aza, comment ne seraient-elles pas révoltées contre l'injustice des lois qui tolèrent l'impunité des hommes, poussée au même excès que leur autorité? Un mari, sans craindre aucune punition, peut avoir pour sa femme les manières les plus rebutantes; il peut dissiper en prodigalités, aussi criminelles qu'excessives, non seulement son bien, celui de ses enfants, mais même celui de la victime qu'il fait gémir presque dans l'indigence, par une avarice pour les dépenses honnêtes, qui s'allie très communément ici avec la prodigalité. Il est autorisé à punir rigoureusement l'apparence d'une légère infidélité, en se livrant sans honte à toutes celles que le libertinage lui suggère. Enfin, mon cher Aza, il semble qu'en France les liens du mariage ne soient réciproques qu'au moment de la célébration et que dans la suite les femmes seules y doivent être assujetties.

*Lettres d'une Péruvienne* (1747).

#### **TEXTE 5**

##### **OLYMPE DE GOUGES**

##### **Préambule de la Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne**

(1791)

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des

droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes et ceux du pouvoir des hommes pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, des bonnes mœurs et au bonheur de tous. En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les Droits suivants de la Femme et de la Citoyenne.

Article premier — La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme ; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et surtout la résistance à l'oppression...

X — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même fondamentales; la femme a le droit de monter sur l'échafaud; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune ; pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi.

## **TEXTE 6**

### **L'instruction pour tous, condition de l'égalité**

L'égalité d'instruction que l'on peut espérer d'atteindre, mais qui doit suffire, est celle qui exclut toute dépendance, ou forcée, ou volontaire. Nous montrerons, dans l'état actuel des connaissances humaines, les moyens faciles de parvenir à ce but, même pour ceux qui ne peuvent donner à l'étude qu'un petit nombre de leurs premières années, et dans le reste de leur vie, quelques heures de loisir. Nous ferons voir que par un choix heureux, et des connaissances elles-mêmes, et des méthodes de les enseigner, on peut instruire la masse entière d'un peuple de tout ce que chaque homme a besoin de savoir pour l'économie domestique, pour l'administration de ses affaires, pour le libre développement de son industrie et de ses facultés, pour connaître ses droits, les défendre et les exercer; pour être instruit de ses devoirs, pour pouvoir les bien remplir, pour juger ses actions et celles des autres d'après ses propres lumières, et n'être étranger à aucun des sentiments élevés ou délicats qui honorent la

nature humaine ; pour ne point dépendre aveuglément de ceux à qui il est obligé de confier le soin de ses affaires ou l'exercice de ses droits; pour être en état de les choisir et de les surveiller, pour n'être plus la dupe de ces erreurs populaires qui tourmentent la vie de craintes superstitieuses et d'espérances chimériques ; pour se défendre contre les préjugés avec les seules forces de la raison; enfin, pour échapper aux prestiges du Charlatanisme, qui tendrait des pièges à sa fortune, à sa santé, à la liberté de ses opinions et de sa conscience, sous prétexte de l'enrichir, de le guérir et de le sauver.

Dès lors, les habitants d'un même pays n'étant plus distingués entre eux par l'usage d'une langue plus grossière ou plus raffinée, pouvant également se gouverner par leurs propres lumières, n'étant plus bornés à la connaissance machinale des procédés d'un art et de la routine d'une profession, ne dépendant plus, ni pour les moindres affaires, ni pour se procurer la moindre instruction, d'hommes habiles qui les gouvernent par un ascendant nécessaire, il doit en résulter une égalité réelle, puisque la différence des lumières ou des talents ne peut plus élever une barrière entre des hommes à qui leurs sentiments, leurs idées, leur langage permet de s'entendre ; dont les uns peuvent avoir le désir d'être instruits par les autres, mais n'ont pas besoin d'être conduits par eux : dont les uns peuvent vouloir confier aux plus éclairés le soin de les gouverner, mais non être forcés de le leur abandonner avec une aveugle confiance.

*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, X<sup>e</sup> Époque (1793-1795).*

## **TEXTE 7**

### **Discours à la Convention**

Citoyens, après la gloire de donner la liberté à la France, après celle de vaincre ses ennemis, il n'en est pas de plus grande que de préparer aux générations futures une éducation digne de la liberté.

Tel fut le but que Peletier se proposa. Il partit de ce principe que tout ce qui est bon à la société doit être adopté par ceux qui ont pris part au contrat social. Or, s'il est bon d'éclairer les hommes, notre collègue, assassiné par la tyrannie, mérita bien de l'humanité.

Mais que doit faire le législateur? Il doit concilier ce qui convient aux principes et ce qui convient aux circonstances.

On a dit contre le plan que l'amour paternel s'oppose à son exécution, Sans doute il faut respecter la nature, même dans ses écarts ; mais si nous ne décrétons pas l'éducation impérative, nous ne devons pas priver les enfants du pauvre de l'éducation.

La plus grande objection est celle de la finance ; mais j'ai déjà dit qu'il n'y a point de dépense réelle là où est le bon emploi pour l'intérêt public, et j'ajoute ce principe que l'enfant du peuple sera élevé aux dépens du superflu des hommes à fortunes scandaleuses.

C'est à vous, républicains célèbres, que j'en appelle! Mettez ici tout le feu de votre imagination; mettez-y toute l'énergie de votre caractère : c'est le peuple qu'il faut doter de l'éducation nationale. Quand vous semez dans le vaste champ de la République, vous ne devez pas compter le prix de cette semence. Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple.

Je demande qu'on pose ici la question : sera-t-il formé, aux dépens de la Nation, des établissements où chaque citoyen aura la faculté d'envoyer ses enfants pour recevoir l'instruction publique?...

Il est nécessaire que chaque homme puisse développer les moyens moraux qu'il a reçus de la nature. Vous devez avoir pour cela des maisons communes, facultatives, et ne point vous arrêter à toutes les considérations secondaires. Le riche paiera, et il ne perdra rien s'il veut profiter de l'instruction pour son fils.

Je demande que, sauf les modifications nécessaires, vous décrétiez qu'il y aura des établissements nationaux où les enfants seront instruits, nourris et logés gratuitement, et des classes où les citoyens qui voudront garder leurs enfants chez eux pourront les envoyer s'instruire.

*Discours à la Convention nationale* (13 août 1793)

## **TEXTE 8**

### **Les droits de l'homme inachevés**

Quarante ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, Amnesty International pouvait encore écrire, dans son dernier rapport, que «dans la moitié au moins des pays du monde, des gens sont enfermés pour avoir dit ce qu'ils pensaient, souvent à la suite de parodies de procès» et que «dans un tiers au moins des pays, des hommes, des femmes et même des enfants sont torturés ». Un constat si accablant — et que nul ne peut contester — donne la mesure du chemin qui reste à parcourir pour établir un peu plus de justice.

Certes en quatre décennies, des progrès ont été accomplis, dans les domaines du droit, des mécanismes de contrôle et de la connaissance des faits incriminés. Les techniques de communication ont tellement évolué qu'il est de plus en plus difficile de cacher ses propres forfaits et, surtout, d'occulter les droits dont bénéficie autrui, où qu'il se trouve. Rares sont les



États qui osent encore ne pas se réclamer des droits fondamentaux, même quand ils pratiquent le plus scandaleux arbitraire.

L'assassinat, la torture, l'enlèvement, n'en restent pas moins des pratiques courantes sur la plupart des continents. Les pays socialistes ont beau s'engager à s'amender, trop d'intérêts sont en jeu et trop de bonnes vieilles habitudes sont ancrées pour imaginer que les «transparences» et «réformes» proposées aujourd'hui se transforment demain en de véritables libertés d'expression et en un pluralisme, principaux garants des droits de l'homme. Quant aux pays du tiers monde — parfois malgré la bonne volonté de leurs dirigeants — ils vivent trop souvent la plus grande détresse pour pouvoir assurer le respect des droits les élémentaires.

Les nations occidentales, à l'heure des nouveaux pauvres, ne sauraient, sur ce plan, se poser en donneuses de leçons. Pour ce qui la concerne, l'Europe des douze compte quelque quarante-quatre millions de pauvres, soit une personne sur huit. En outre, dans les rapports Nord-Sud, la loi d'airain prévaut toujours, s'ajoutant ainsi à la sous-administration des pays encore trop nombreux à ne pas se trouver sur la voie du développement. Les démocraties occidentales ne sont pas, enfin, exemplaires, surtout dans le domaine des droits économiques et sociaux.

*Le Monde, 11-12 déc. 1988*

## **TEXTE 9**

«Si l'on réprime la libre sexualité de la femme, c'est qu'on lui a attribué dans la société contemporaine un destin : celui de la femme au foyer et de la maternité. Et pour qu'elle l'accepte plus facilement, on a paré la maternité d'une auréole. On fait de la famille un pilier, un refuge. On noie tout cela dans un sentimentalisme pseudo-populaire. On fabrique une imagerie attendrissante. En réalité, faire de la maternité un destin, une fatalité, c'est favoriser la famille monogamique. La femme appartient au mari et aux enfants.

Les rédacteurs napoléoniens du Code civil avaient déjà écrit dans leurs travaux préparatoires : "La femme est donnée à l'homme pour qu'elle fasse des enfants. Elle est donc sa propriété comme l'arbre à fruits est celle du jardinier."

L'explication de ce système est purement et simplement économique. On considère en effet que le travail de la femme à la maison, c'est-à-dire la cuisine, les tâches ménagères les plus abêtissantes, les plus aliénantes, celles qui vous coupent de la réalité, vous enferment, ces tâches-là n'ont pas de valeur d'échange. Et pour que tout cela se perpétue, que la femme continue à être dans la famille ce que Engels appelle " la première servante ", il faut qu'elle

soit écartée de la production sociale. On la maintient donc au foyer en lui expliquant cette nécessité par des raisons affectives.

Voilà à quoi la famille a servi et comment elle opprime la femme.

L'homme au forum, la femme au foyer. En la rivant à des tâches aliénantes et non rémunérées, on s'assure d'une manière presque certaine de sa complète dépendance.»

*Gisèle Halimi, **La cause des femmes**, Grasset.*

## **TEXTE 9**

Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne.  
Je partirai. Vois-tu, je sais que tu m'attends.  
J'irai par la forêt, j'irai par la montagne.  
Je ne puis demeurer loin de toi plus longtemps.

Je marcherai les yeux fixés sur mes pensées.  
Sans rien voir au dehors, sans entendre aucun bruit,  
Seul, inconnu, le dos courbé, les mains croisées,  
Triste, et le jour pour moi sera comme la nuit.

Je ne regarderai ni l'or du soir qui tombe,  
Ni les voiles au loin descendant vers Harfleur,  
Et quand j'arriverai, je mettrai sur ta tombe  
Un bouquet de houx vert et de bruyère en fleur.

**VICTOR HUGO, *les contemplations.***

## **TEXTE 10 :**

Mignonne, allons voir si la rose  
Qui ce matin avait déclose  
Sa robe de pourpre au soleil,  
A point perdu cette vêprée\*  
Les plis de sa robe pourprée,  
Et son teint au vôtre pareil.  
Las ! Voyez comme en peu d'espace,  
Mignonne ! Elle a dessus la place,  
Las ! Las ! Ses beautés laissées choir !  
O vraiment marâtre Nature,

Puisqu'une telle fleur ne dure  
Que du matin jusques au soir !  
Donc, si vous me voyez, mignonne,  
Tandis que votre âge fleuronne  
En sa plus verte nouveauté,  
Cueillez, cueillez votre jeunesse :

Comme à cette fleur vieillesse  
Fera tenir votre beauté.

**PIERRE DE RONSARD**, *les amours de Cassandre*.

### **TEXTE 11**

Femme nuit, femme noire  
Vêtue de ta couleur qui est vie, de ta forme qui est beauté !  
J'ai grandi à ton ombre, la douceur de tes mains bandit mes yeux.  
Et voilà qu'au cœur de l'été et de midi, je te découvre, terre promise,  
Du haut d'un haut col calciné  
Et ta beauté me foudroie en plein cœur comme l'éclair d'un aigle.

Femme nue, femme obscure !  
Fruit mûr de la chair ferme, sombre extases du vin noir, bouche qui fais  
lyrique ma bouche  
Savane aux horizons purs, savane qui  
Frémit aux caresses ferventes du vent d'Est  
Tam-tam sculpté, tam-tam tendu qui gronde sous les doigts du  
Vainqueur  
Ta voix grave de contralto est le chant spirituel de l' Aimée.

Femme nue, femme obscure !  
Huile que ne ride nul souffle, huile calme aux flancs de l'athlète, aux  
flancs des princes du Mali.  
Gazelle aux attaches célestes, les perles sont étoiles sur la nuit de ta  
peau  
Délices des jeux de l'esprit, les reflets de l'or rouge sur ta peau qui se  
moire.  
A l'ombre de ta chevelure, s'éclaire mon angoisse aux soleils prochains  
de tes yeux.

Femme nue, femme noire !

Je chante ta beauté qui passe, forme que je fixe dans l'éternel  
Avant que le destin jaloux ne te réduise en cendres pour nourrir les  
racines de la vie.

**LEOPOLD SEDAR SENGHOR**, *chants d'ombre, le Seuil, 1956.*

## **TEXTE 12**

Femme noire, femme africaine

O toi, ma mère, je pense à toi ....

O Dâman, ô ma mère, toi qui me portas sur le dos, toi qui m'allaitas, toi  
qui gouvernas mes premiers pas, toi qui la première m'ouvris les yeux  
aux prodiges de la terre, je pense à toi ....

Femme des champs, femme des rivières, femme du grand fleuve,

O toi, ma mère, je pense à toi ....

O toi, Dâman, ô ma mère, toi qui essayais mes larmes, toi qui me  
réjouissais le cœur, toi qui, patiemment, supportais mes caprices,  
comme j'aimerais encore être près de toi, être enfant près de toi !

Femme simple, femme de la résignation, ô toi, ma mère, je pense à toi  
....

O Dâman, Dâman de la grande famille des forgerons, ma pensée  
toujours se tourne vers toi, la tienne à chaque pas m'accompagne,

O dâman, ma mère comme j'aimerais encore être dans ta chaleur,

Etre enfant près de toi ....

Femme noire, femme africaine, ô toi, ma mère, merci ; merci pour tout  
ce que tu fis pour moi, ton fils, si loin, si près de toi !

**CAMARA LAYE**, *Dédicace du roman l'enfant noir, Plon, Paris, 1953.*